

MÉTHODE DE FOCTIONNEMENT POUR LES DEMANDES D'AUTORISATIONS JUDICIAIRES
À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle et imprévisible liée à la Covid-19, les policiers sont priés de faire parvenir leurs demandes urgentes d'autorisation judiciaires par courriel ou télécopieur au lieu de se présenter au palais de justice de Montréal.

Le juge de paix magistrat imprimera la demande et les annexes afin d'en prendre connaissance avant que le policier ne se déplace.

Si la demande peut être autorisée, le policier sera avisé de se présenter au palais de justice de Montréal. Il sera alors assermenté et le mandat autorisé.

Pour envoyer sa demande urgente d'autorisation, le policier doit appeler au :
514-393-2046.

On lui donnera alors l'adresse courriel où faire parvenir sa demande cette journée-là.

Il appartient au policier de déterminer de l'urgence de la situation.

Montréal, 19 mars 2020

Dominique B. Joly, JCQ

Coordonnatrice adjointe, matière pénale

Chambre criminelle et pénale - Cour du Québec

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Télép.: 514-393-2179 / IP 52317 Téléc.: 514-228-0488

coordination-penale.montreal@judex.qc.ca